

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16-03-17

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2017-4599

1. Intitulé du projet

Construction de 40 HLL sur un PRL à gestion hôtelière.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Peyravis

Prénom

Michel

2.2 Personne morale

Dénomination au raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Implantation de 40 HLL sur un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière. Sur une parcelle de 55 700 m ² . Sur commune ayant un PLU.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Implantation de 40 HLL sur un Parc Résidentiel de Loisirs à gestion hôtelière

4.2 Objectifs du projet

Créer des offres de séjours estival sur la commune de Barbasche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Implantation sur pieux de 40 HLL (en 2 phases 20 HLL en 2018 et 20 en 2021) sur des zones vides de la parcelles

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

idem

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
parcelle: 55 700 m ² HLL créer: 1000 m ² Géoms existants: 1085 m ²	Prix non encore fixé

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Les nouvelles"
Barbaste 47 230
Section OE
Parcelle 621

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Realisation en 2 phases :
- 2018 implantation de 20 HLL
- 2021 " " " "

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Innocuper
Zone boisée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	" La Gelise " à 350 m au minimum
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reseaux publics pour sanitaires, cuisines, ...
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etude d'assainissement autonome ci-joint.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- 5 **Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Permis d'aménager
Etude d'assainissement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Agen

le,

le 10/3/2017

Signature



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons devoir être dispensé d'étude d'impact car le projet a été réfléchi de manière à ne toucher aucun arbre remarquable. Et un espace minimum entre Hlt est prévue pour garder un maximum de diversité sur le lieu.

BORDEREAU DES PIECES DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Cerfa n° 13 409 * 05

PA 01	Plan de situation
PA 01 bis	Plan cadastral
PA 02	Plan de masse existant
PA 02 bis	Plan de masse projet
PA 02	Plan de masse rapproché
PA 03	Plan en coupe
PA 04	Notice de présentation
PA 05	Façades
PA 06	Insertion paysagère
PA 07 - 08	Photographies environnement proche et lointain
PA A1	Plans détaillé des HLL
PA A2	Photos des HLL
PA A3	Plans gîtes PMR
PA A4	Plan zone natura 2000
Etude de filiere d'assainissement autonome	

LIEU DE LA CONSTRUCTION : Lieu dit : "Las Mourelles"
47 230 BARBASTE
Section 0E- Parcelle N° 621
(Superficie : 57 009 m²)

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel
1 170 Rte de CAYSSAT
47 510 - Foulayronnes

OPERATION :
Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

DESIGNATION DOCUMENT :

PERMIS D'AMENAGER

DATE : 10/03/2017

N° AFFAIRE : 20170310

PHASE :

ESQ ● APS ● APD ● DPA ● DCE ○ PEO ○ POE ○

PA

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		

APPROBATION
CLIENT

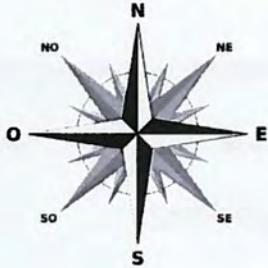
LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES: COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI IN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

A & P
Architecture & Paysages

142 Bd Liberté
47000 AGEN
Tél. 05 53 77 38 35
Fax 05 53 48 37 62
05 53 77 38 35

06 53 77 38 35
mobile : 06 29 44 04 43
e-mail : architecture.paysages@sfr.fr

142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN



Lieu dit "Las Mourelles"
 47 230 - BARBASTE
 Section 0E - Parcelle n° 621
 (Superficie : 57 009 m²)

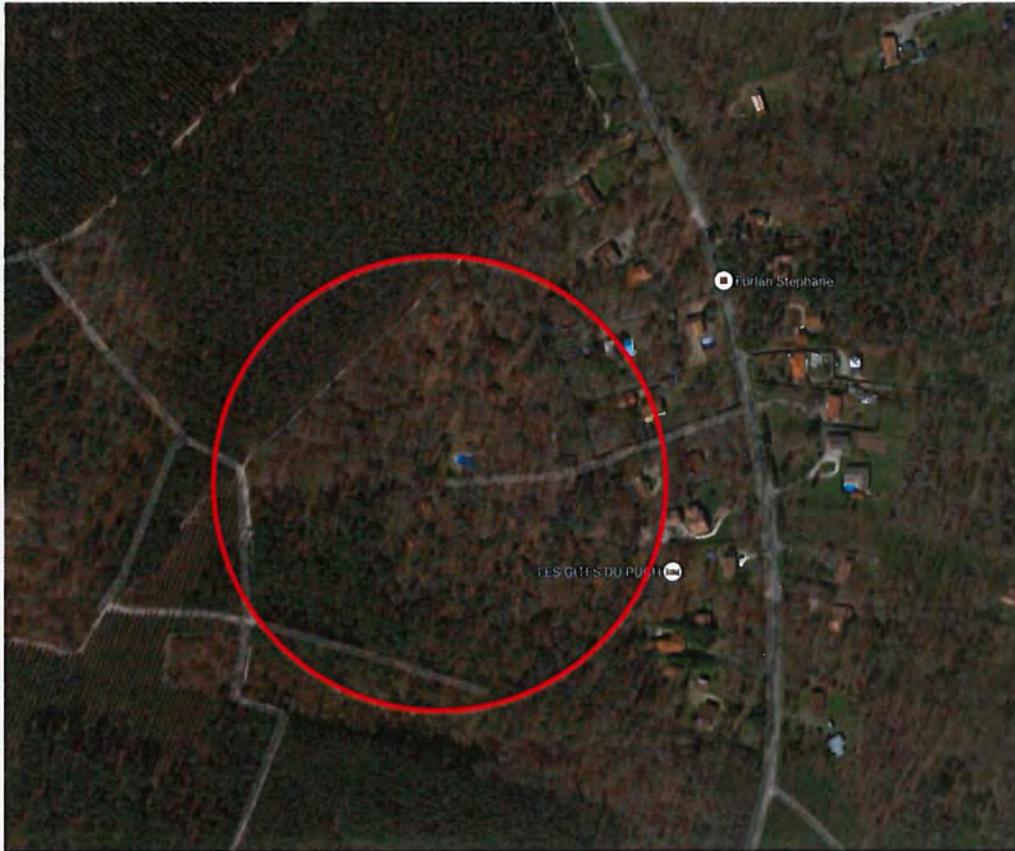
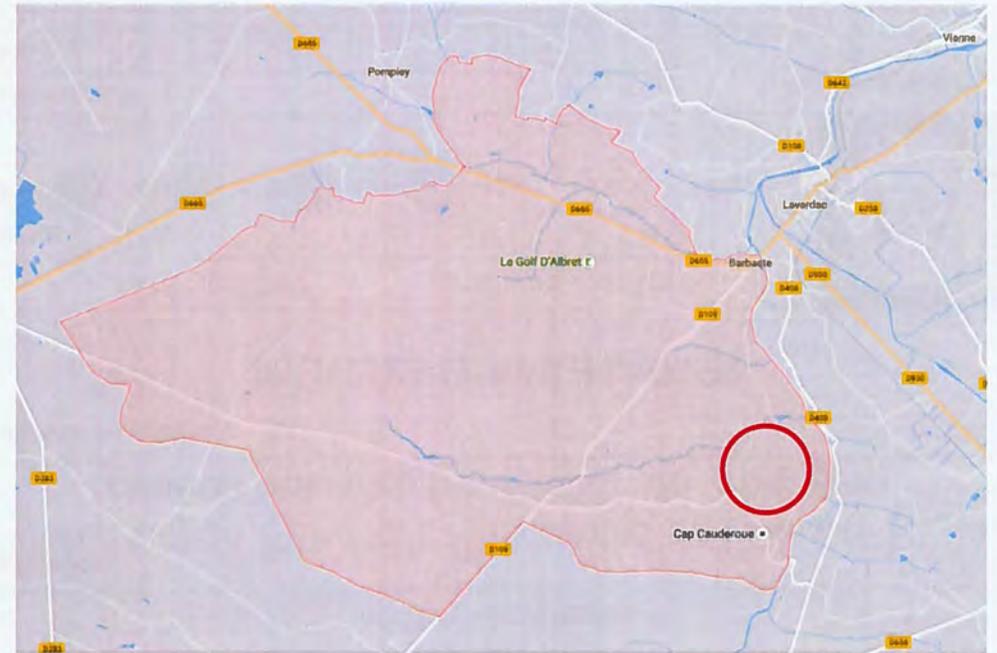


Photo satellite de la parcelle



Plan départemental



Plan communal

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI INDIVIDUELLEMENT DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
 Architecture & Paysage
 47000 AGEN
 Tél : 05 53 77 38 35
 Fax : 05 53 77 37 62
 mobile : 06 29 44 04 43
 e-mail : architecture.paysages@afp.fr
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

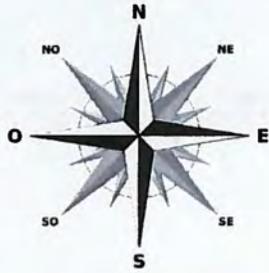
Plan de Situation

Ech :

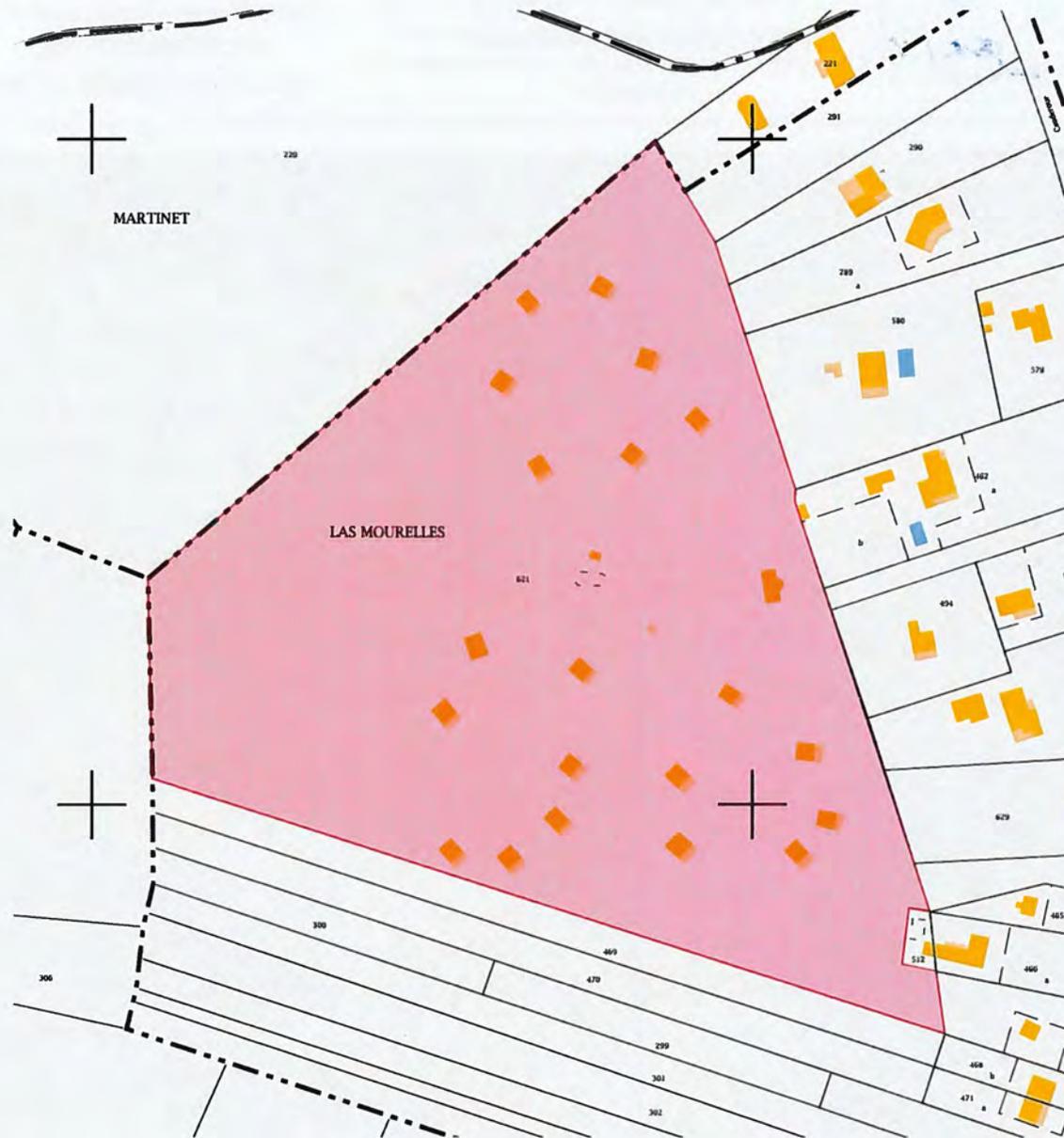
Date :
 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT

PA 01



Lieu dit "Las Mourelles"
 47 230 - BARBASTE
 Section 0E - Parcelle n° 621
 (Superficie : 55 000 m²)



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UN DECRET ADMINISTRATIF PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.



14200 AGEN
 Tél : 05.53.77.38.35
 Fax : 05.53.48.37.62
 e-mail : architecture.paysages@efr.fr
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

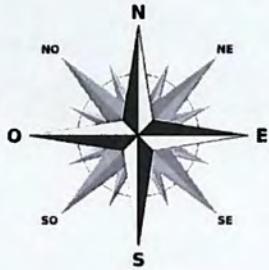
Plan cadastral

Ech :

Date :
 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT

PA 01
 bis



Légende :

-  Arbres existants
-  Gîtes existants
-  Cheminements existants
-  Zones inchangées
-  Zones hors parcelles
-  Piscine existante
-  Bâtiment (accueil) existant

- Ligne électrique projet



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UN CADRE D'OPINION ARCHITECTURALE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
Architecture & Paysages

Tel : 05 53 77 38 35
 Fax : 05 53 48 37 62
 architecture.paysages@ap.fr

142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

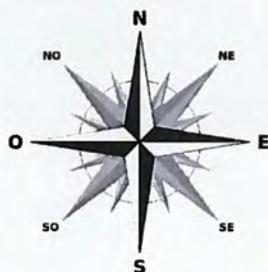
Plan de masse existant

Ech : 1/200
 Date : 29/11/2016

APPROBATION CLIENT



PA 02



Légende :

-  H.L.L
-  Arbres existants
-  Arbres projet
-  Gîtes existants
-  Cheminements existants
-  Cheminements projets (4mètres de large minimum)
-  Stationnements
-  Zones inchangées
-  Zones hors parcelles
-  Piscine existante
-  Bâtiment existant
-  Futur projet de salle d'unité de restauration (200m²)
-  Ligne électrique existante
-  Ligne électrique projet



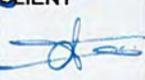
LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMES PAR LES AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
Architecture & Paysages
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN
 tél : 05.53.77.38.35
 mobile : 06.29.44.04.43
 e-mail : architecture.paysages@sfr.fr

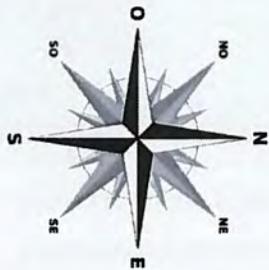
MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel
LIEU DE LA CONSTRUCTION :
 Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :
 Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)
Plan de masse projet

Ech : 1/1000
 Date : 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT


PA 02 bis



Légende :

-  H.L.L
-  Arbres existants
-  Arbres projet
-  Gîtes existants
-  Cheminements existants
-  Cheminements projets
-  Stationnements
-  Zones inchangées
-  Zones hors parcelles
-  Piscine existante
-  Ligne électrique existante
-  Ligne électrique projet



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR AUTRES INTÉRESSÉS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P

Architecture & Paysage



tél : 05.53.77.38.35
mobile : 08.29.44.04.43

e-mail : architecture.paysages@eir.fr

132, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

Plan de masse rapproché

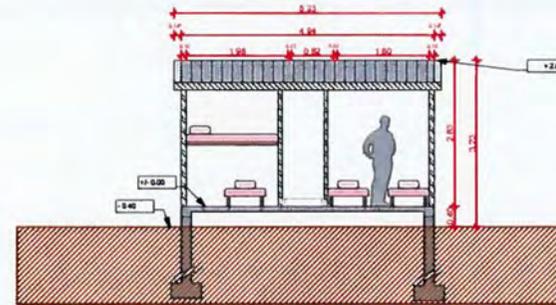
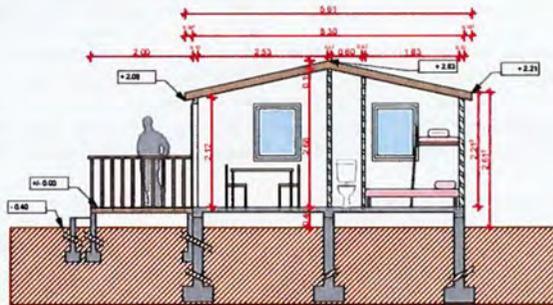
Ech :
1 / 700
Date :
29/11/2016

APPROBATION
CLIENT

PA 02
ter

Coupe détaillée (1 / 100)

500



Coupe sur terrain (1 / 800)

1600



Coupe 01



Coupe 02

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
Architecture & Paysages
SAINT-PIERRE D'ARCHESTÈNE
142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN
tél : 05.53.77.38.35
mobile : 06.29.44.04.43
e-mail : architecture.paysages@sfr.fr

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel
LIEU DE LA CONSTRUCTION :
Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :
Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
gestion hotelière (réalisation de 2 phases)
Plan en coupe

Ech :
Date : 29/11/2016

APPROBATION
CLIENT

PA 03

I. Analyse du site

Le Centre de Vacances « René QUEYREUR » est situé au lieu-dit « Las MOURELLES » sur la commune de BARBASTE (47 230).

Le Terrain d'une surface d'environ 5,7009 hectares est en zone boisée dont un relevé des arbres précis et détaillé a été effectué par Géomètre.

Il est en légère pente vallonnée Sud-Ouest - Nord-Est sur une terre sablo-limoneuse très faiblement hydro morphe. Accessible par la route départementale

Le site ne s'inscrit pas et n'est pas impacté dans un périmètre "Natura 2000" lié à la Gélise (voir plan joint). Aucun site classé ou inscrit ni aucun monument historique n'est recensé sur le site ou dans son environnement immédiat.

Ce Centre de Vacances est occupé actuellement par :

- 20 Gîtes en RDC de 50 m² environ chacun
- 1 Bâtiment Accueil de 85 m²
- 1 Piscine de 62 m² + pataugeoire de 28 m² + local technique
- Circulation centrale carrossable en enrobé de 3,50m de large pour accès pompiers
- 1 Borne incendie
- 1 local EDF

II. Programme du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage souhaite étendre son Centre de Vacances avec un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière en accord avec la philosophie des futurs gestionnaires, composé de :

- 40 Habitations Légères de Loisirs (HLL) de 25 m² environ chacune en RDC. Réalisées en 2 phase 2fois 20 (1phase 2018 et la 2 en 2021)
- Prolongation de la circulation centrale carrossable de 4m de large accessible pompiers. (Allée centrale)
- Respect du recul minimum des HLL de la zone des 12m pour défense incendie de la zone forestière.
- Prolongation des circulations sur la périphérie du site.
- Zones stationnements avec emplacements PMR.
- Réfection de 2 des Gîtes existants en accessibilité PMR. (1 pour la première phase et 1 à la seconde phase)
- Assainissement autonome (voir Notice jointe) Etude géotechnique réalisée par Cerato.
- Plantation de 15 arbres supplémentaires (chênes lièges).

La totalité des arbres existants caractéristiques du Pays d'Albret (essentiellement des chênes pédonculés accompagnés de pins maritimes avec quelques chênes lièges et robiniers faux-accacias de manière ponctuelle) sera conservée ainsi que les sous-bois et futaies qui seront préservés en l'état naturel pour la qualité et l'image du Centre de Vacances "Nature".

III. Intentions Architecturales

Le Maître d'ouvrage a la volonté de créer un Parc résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière respectueux de la nature en préservant le site.

La construction des 40 HLL se fera de manière éco-responsable à partir de gammes constructeurs choisies (ossature bois, terrasse bois, menuiseries bois, intégration dans la géographie du lieu...). L'implantation de ces HLL a été réfléchi de manière à n'abattre aucun arbre et d'intégrer les HLL dans le paysage.

La future petite salle d'unité de restauration d'une capacité de 40 personnes environ fonctionnera de manière saisonnière (aux abords de la piscine). Ce projet fera l'objet d'un deuxième permis de construire toutefois, son assainissement autonome sera pris en compte dans l'actuel PC.

LE PRESENT DOCUMENT NE LIMITE EN AUCUN CAS LE DROIT DE CONSTRUCTION ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES, COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR QU'ILS SONT INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

A & P
Architecture & Paysages
142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN
Tel : 05 53 77 38 35
Fax : 05 53 48 37 42
e-mail : architecture.paysages@sfr.fr
142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

IV Choix des matériaux

- Ossature bois et Bardage bois autoclave (Pin Douglas) naturel traité anti termites
- Toiture bac acier gris mat (pente 15%)
- Menuiserie bois (blanc)
- Terrasse bois autoclave naturel
- Pose des HLL sur plots bétons

V Bilan des surfaces

Existant :

20 Gîtes de 50 m² = 1 000 m²
Bâtiment accueil = 85 m²

Projet:

40 HLL de 25 m² = 1 000 m²

Total existant + projet : 2 085 m²

VI Volet Paysager

- 1) Totalité des arbres et sous-bois conservés
- 2) HLL posés sur pilotis pour un impact minimum sur le terrain.
- 3) Zones stationnements réparties sur le site pour un minimum d'impact visuel.
- 4) Plantation de 15 chênes lièges supplémentaires dans les zones peut fournies en végétation.
- 5) Une information sur la géographie et le paysage sera assurée par le Maître d'Ouvrage à sa clientèle.
- 6) Une information sur les consommations d'eau et d'électricité sera présentée.
- 7) Des entreprises locales seront sollicitées pour un bilan carbone moindre.
- 8) Un partenariat avec les acteurs locaux (centre équestre, accrobranche, écoles, voyageurs....) sera développé par le futur gestionnaire.

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

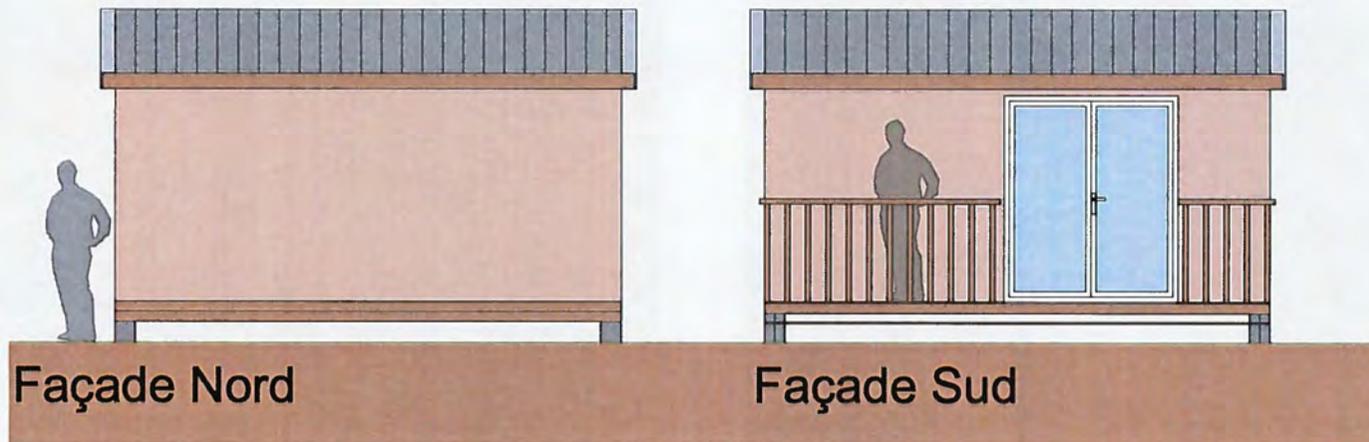
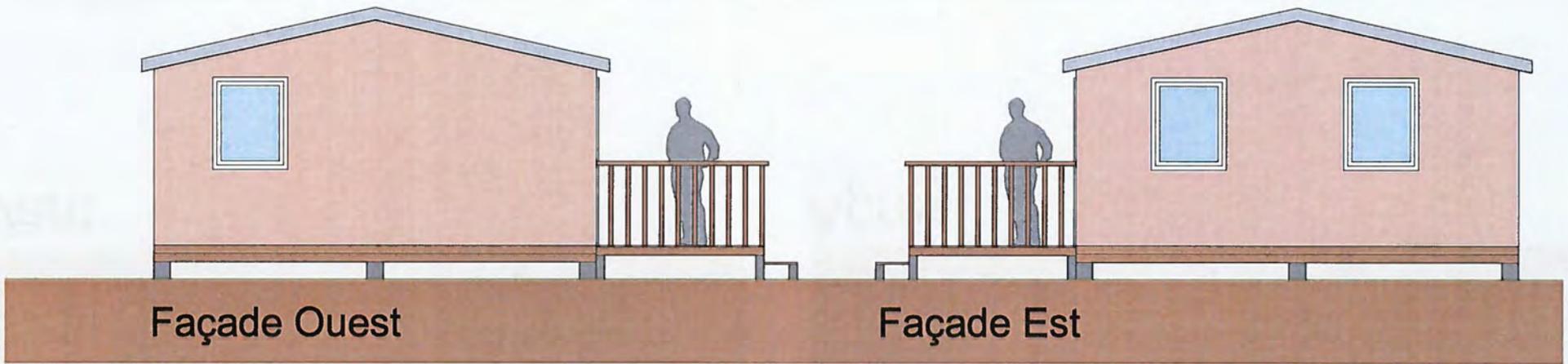
Notice

Ech :

Date :
29/11/2016

**APPROBATION
CLIENT**

PA 04



LE PRESENT DOCUMENT SE RATTACHE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDUM DES FAUTES COMMISES EN COURS DES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

A & P
 Architecture & Paysages
 05 53 77 38 35
 05 53 48 37 62
 architecture.paysages@stfr.fr
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :
 Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :
 Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

Façades

Ech : **A00**
1 / 50

Date :
 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT

PA 05



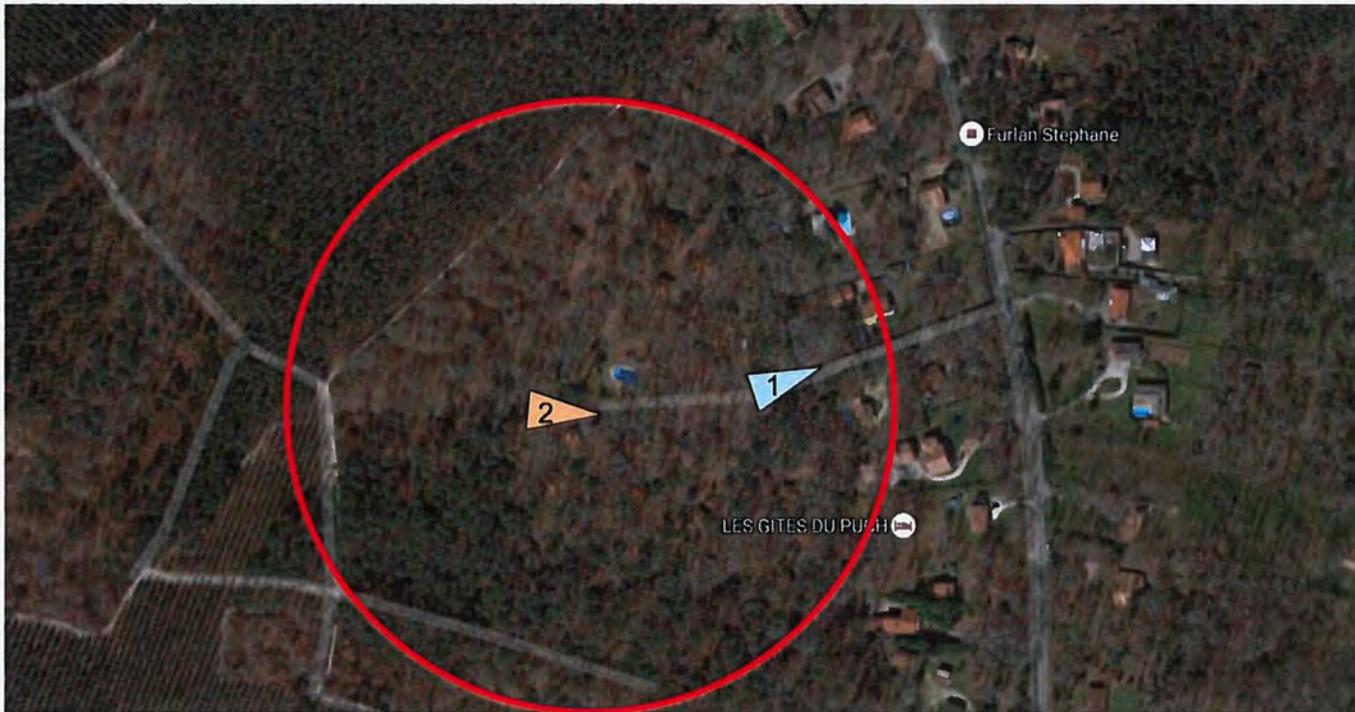
Avant



Après

LE PRESENT DOCUMENT SE JONTE A L'ACTE ADMINISTRATIF PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

 <p>142 04 10 00 47000 AGEN Tél : 05 53 77 38 35 Fax : 05 53 44 04 43 e-mail : architecture.paysages@sf.fr 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN</p>	<p>MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel</p>	<p>OPERATION : Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)</p>	<p>Ech :</p>	<p>APPROBATION CLIENT</p>
	<p>LIEU DE LA CONSTRUCTION : Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE Section E / Parcelle n° 621</p>	<p>Insertion paysagère</p>	<p>Date : 29/11/2016</p>	



LE PRESENT DOCUMENT EST LIMITE EN UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

A & P
Architecture & Paysages
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN
 tél : 05.53.77.38.35
 mobile : 06.29.44.04.43
 e-mail : architecture.paysages@esfr.fr

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel
LIEU DE LA CONSTRUCTION :
 Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

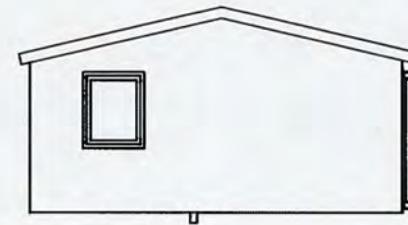
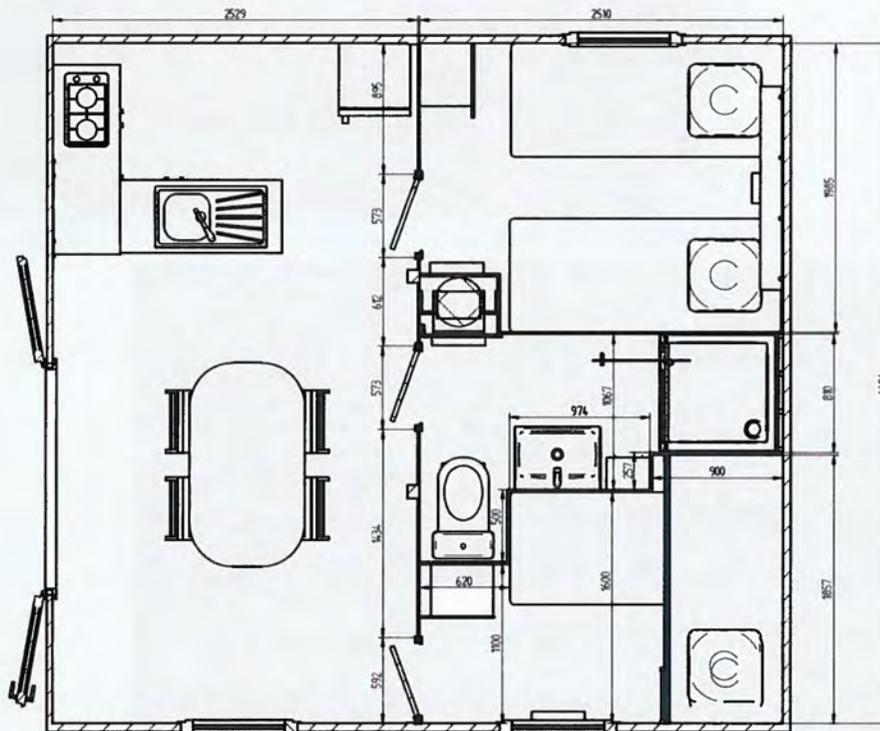
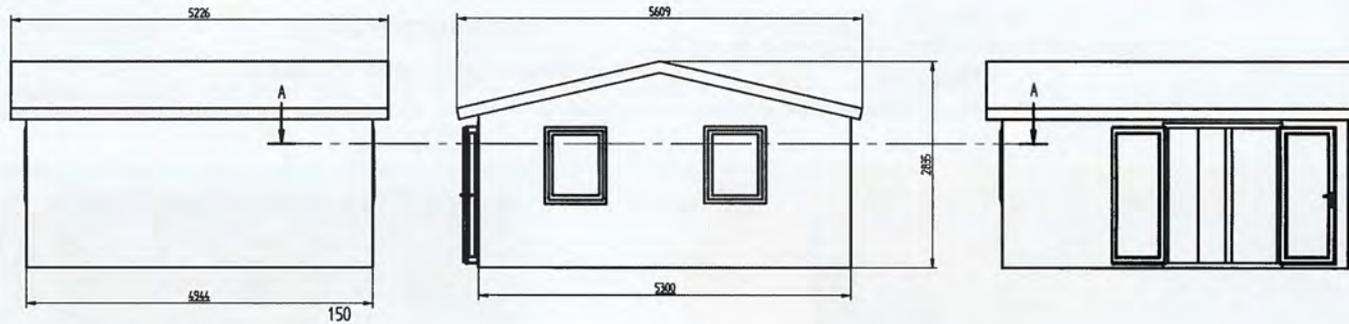
OPERATION :
 Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

Photos de l'environnement

Ech :
 Date :
 29/11/2016

APPROBATION CLIENT

PA 07
- 08



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
Architecture & Paysages
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN
 Tél : 05.53.77.38.35
 Fax : 05.53.77.38.34
 mobile : 08.29.44.04.43
 e-mail : architecture.paysages@sfr.fr

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

Ech :

Date :
 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT

PAA1

Plans détaillé des HLL



LE PRESENT DOCUMENT SE RATTACHE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION



05 33 77 38 35
05 33 48 37 62
e-mail : architecture.paysages@sfr.fr
142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)

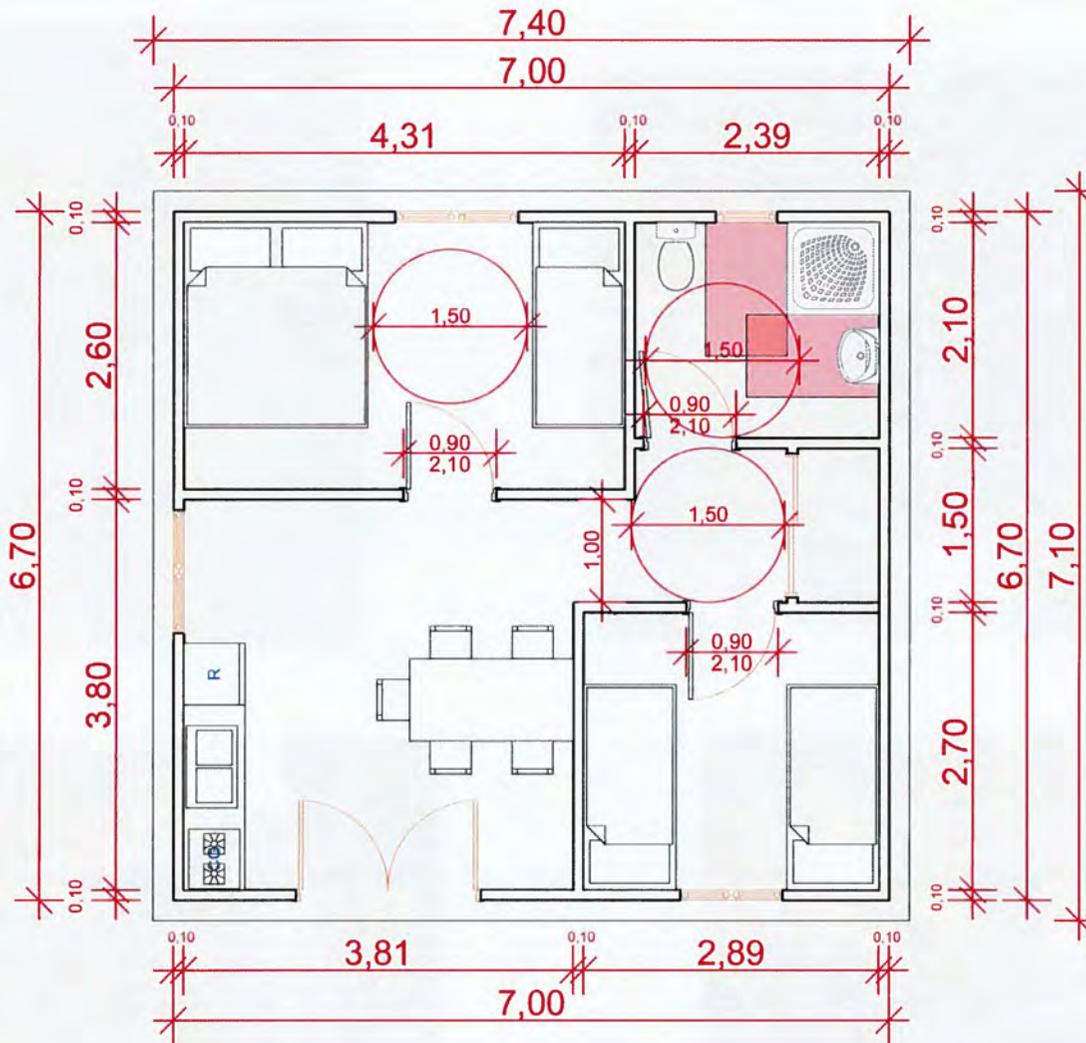
Photos des HLL

Ech :

Date :
29/11/2016

APPROBATION
CLIENT

PA A2



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI EN-SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P

Architecture & Paysages



Tel : 05.53.77.38.35
Tel : 05.53.77.38.35
architectures.paysages@efr.fr

tel : 05.53.77.38.35

mobile : 06.29.44.04.43

e-mail : architecture.paysages@efr.fr

142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

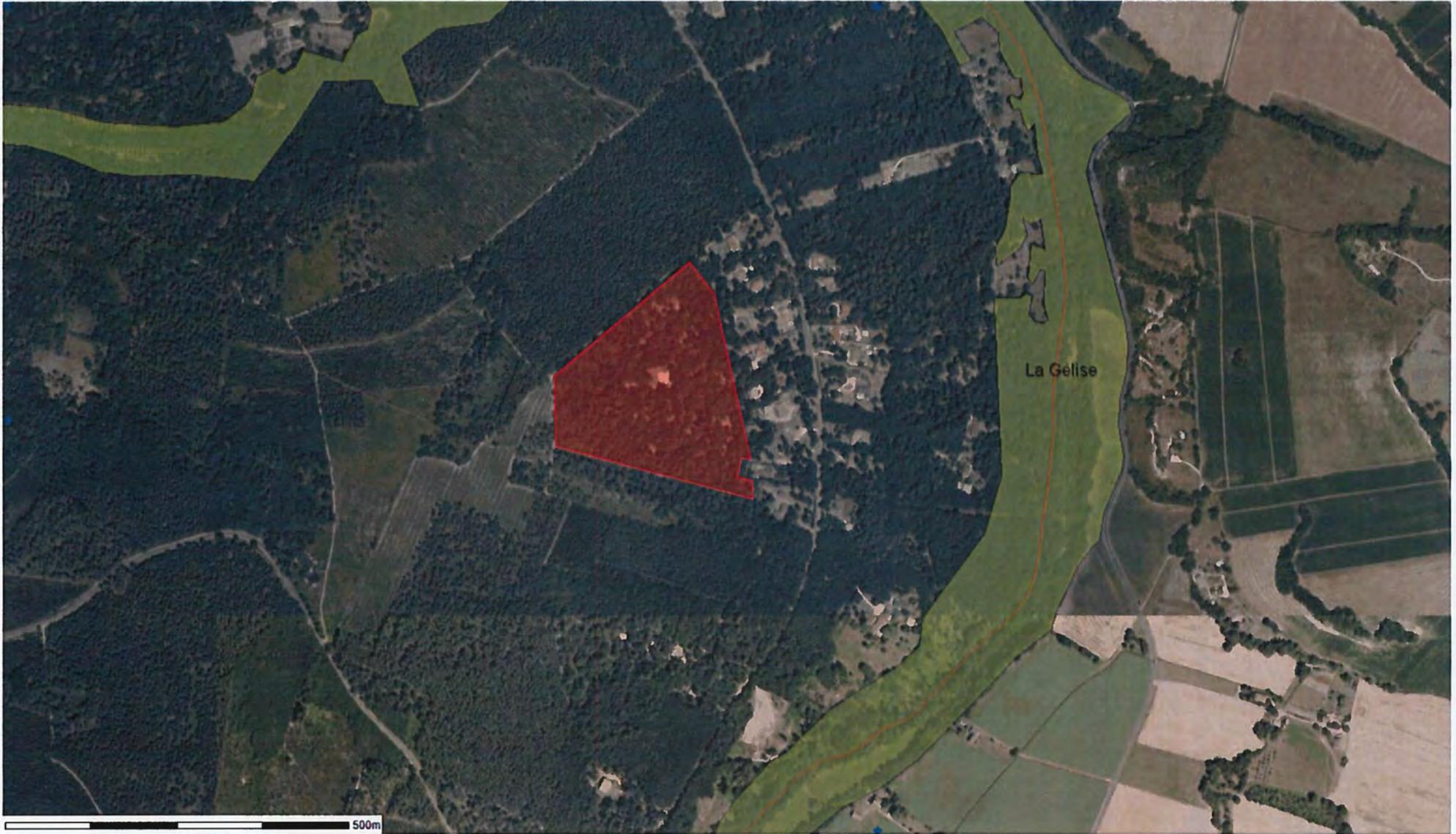
Plan Gîtes PMR

Ech : 1 / 50

Date : 29/11/2016

APPROBATION
CLIENT

PAA3



Parcelle du projet



Zone Natura 2000 (La Gélise)

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI IN-SOLIDUM DES FAUTES COMMES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.



tel : 05.53.77.38.35
mobile : 06.29.44.04.43
e-mail : architecture.paysages@efr.fr
142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

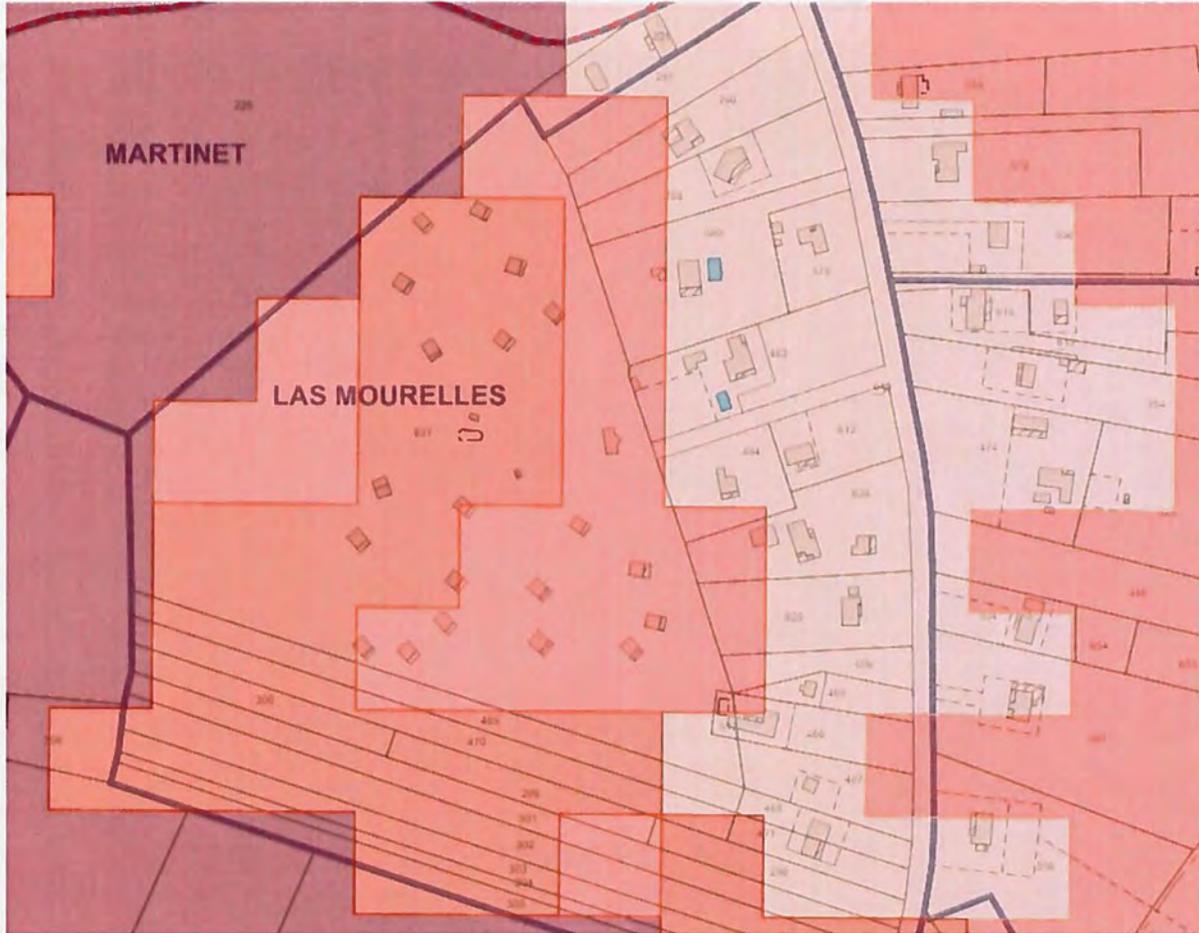
MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAVY Michel
LIEU DE LA CONSTRUCTION :
Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :
Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
gestion hôtelière (réalisation de 2 phases)
Plan zone natura 2000

Ech :
Date :
29/11/2016

APPROBATION
CLIENT

PA A4



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE ZONE ADAPTATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

A & P
Architecture & Paysages

14, 05 53 77 38 35
 Tél. 05 53 48 37 62
 architecture.paysages@sf.fr
 142, Boulevard de la Liberté - 47000 AGEN

06 29 44 04 43
 mobile

MAI : 05.53.77.38.35

MAITRE D'OUVRAGE : Mr PEYTAUVY Michel

LIEU DE LA CONSTRUCTION :

Lieu dit "Las Mourelles" - 47 230 BARBASTE
 Section E / Parcelle n° 621

OPERATION :

Construction d'un Parc Résidentiel de loisirs (PRL) à
 gestion hotelière (réalisation de 2 phases)

Plan zone risque incendie

Ech :

Date :
 29/11/2016

APPROBATION
 CLIENT

PA A5

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**EES AQUALIS
29 avenue des Martyrs de la
Libération
33 702 MERIGNAC
Tél : 06.56.13.66.77

Nature	Réhabilitation
N° de dossier	
Commune	BARBASTE
Propriétaire	PEYTAVY Michel
Cadastre	Section E Parcelle(s) : 621
Surface du terrain	57 009 m ²
Objet	Réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif

**COPIE****AVIS TECHNIQUE**

Compte tenu :

- du schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune
- de l'étude de sol fournie par le pétitionnaire

Nous émettons un avis technique favorable sur le projet, composé des filières d'assainissement suivantes :

Pour les gîtes :

PRETRAITEMENT :

- Fosse septique toutes eaux d'un volume de 3000 Litres (par gîte seul)
- Ou Fosse septique toutes eaux d'un volume de 4000 Litres (pour 2 gîtes)
- Ou au maximum Fosse septique toutes eaux d'un volume de 7000 Litres (pour 3 gîtes)

Il sera impératif de mettre en place une ventilation complète de la fosse septique toutes eaux (aération primaire en amont de la fosse et l'extraction en aval).

TRAITEMENT :

- Lit d'épandage de 30m² (par gîte seul)
- Ou Lit d'épandage de 48m² (pour 2 gîtes)
- Ou au maximum Lit d'épandage de 66m² (pour 3 gîtes)

EVACUATION :

- Sous-sol

Pour l'unité de restauration :

PRETRAITEMENT et TRAITEMENT :

- Filière agréée 20EH (la filière choisie devra impérativement faire partie de la liste fournie avec ce document)

Il sera impératif de mettre en place une ventilation conformément au guide d'installation du système choisi.**TRAITEMENT :**

- Lit d'épandage de 82m²

EVACUATION :

- Sous-sol



**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

EES AQUALIS
29 avenue des Martyrs de la
Libération
33 702 MERIGNAC
Tél : 05.56.43.68.77

TRAVAUX:

Concernant les travaux, ceux-ci devront être réalisés dans les règles de l'art (DTU 64.1) et conformément à la réglementation technique en vigueur.

Les eaux pluviales et eaux usées devront être totalement séparées.

Le propriétaire devra prévenir AQUALIS une semaine avant le commencement des travaux afin de pouvoir fixer un rendez-vous pour en contrôler la bonne réalisation, avant remblaiement.

Vous pouvez nous prévenir :

Soit par mail à l'adresse stephane.couillaud@aqualis-ees.fr

Soit par fax, à l'attention de Stéphane COUILLAUD au 05-62-57-67-89

Le responsable
Le mardi 29 novembre 2016



EES - AQUALIS
31850 MONTRAISE - ROUTE DE LOUVER - BP n° 00
Tél. 05 62 57 63 61 - Fax 05 62 57 67 89

ANNEXE 1
LISTE NON EXHAUSTIVE des filières agréées en assainissement non collectif (Informations Indicatives et non contractuelles)

Titulaire de l'agrément	n° agrément	Dénomination commerciale	Type de filière	Equivalents Habitants (EH)	Nappe phréatique (sous réserve de respecter les conditions du guide)	Fonctionnement par intermittence	Contact
ELOY WATER	2013-12 - MOD02 ext09	X-PERCO tricuve	Filtre compact*	20 EH	avec ou sans nappe	possible	Mme VAUZELLE 06 58 52 18 05
EPARCO	2010-023	FILTRE A MASSIF DE ZEOLITHE 20 EH	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	M. ARMAND 06 89 89 14 41
OUEST Environnement	2012-033 mod1 ext 07	Compactodiffuseur à zéolithe	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe (sauf si fosse toutes eaux SIMOP 1BH ou INH)	possible	QUEST ENVIRONNEMENT 16130 ARS tel: 05 45 35 45 94 www.ouest-environnement.fr
Premier Tech Environnement	2012-029	PRECOFLO CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-026	EPURFLO Maxi CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-026-ext28	ECOFLO polyester MAXI	Filtre compact*	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext09	ECOFLO Polyéthylène PE1	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext10	ECOFLO Polyéthylène PE1	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext18	ECOFLO Polyéthylène PE2	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext27	ECOFLO Béton S1	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext28	ECOFLO Béton S1	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext34	ECOFLO Béton S2	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2016-003-ext35	ECOFLO Béton S2	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.plaquapurflo.com

ANNEXE 1
LISTE NON EXHAUSTIVE des filières agréées en assainissement non collectif (informations indicatives et non contractuelles)

Titulaire de l'agrément	N° agrément	Dénomination commerciale	Type de filière	Equivalents-Habitants (EH)	Nappe phréatique (sous réserve de respecter les conditions du guide)	Fonctionnement par intermittence	Contact
Premier Tech Environnement	2016-003-ext43	ECOFLO Béton U1	Filtre compact	20	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-026-ext09	EPURFIX Polyéthylène	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2011-021	EPURFLO Mega CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-028	EPURFLO Mega CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-034	ECOFLO CP 20 (4*5)	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-026-ext20	ECOFLO Polyéthylène	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
Premier Tech Environnement	2012-026-ext47	ECOFLO Béton	Filtre compact*	20 EH	avec ou sans nappe	possible	AQUA PURFLO 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE tel: 02 99 58 45 55 www.ptaquapurflo.com
STRADAL	2012-010	EPURBA COMPACT	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	EPURA COMPACT 33605 pessac cedex tel: 05 57 26 15 97
STRADAL	2012-037	EPURBA COMPACT	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	EPURA COMPACT 33605 pessac cedex tel: 05 57 26 15 98
STRADAL	2012-035	STRATEPUR Maxi CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	EPURA COMPACT 33605 pessac cedex tel: 05 57 26 15 115
STRADAL	2012-036	STRATEPUR Mega CP 20	Filtre compact	20 EH	avec ou sans nappe	possible	EPURA COMPACT 33605 pessac cedex tel: 05 57 26 15 133
SIMOP	2015-005-ext23	BIONUT 6050/20	filtre compact*	20 EH	avec ou sans nappe	possible	SIMOP 50480 SAINTE MERE EGLISE - tel: 02 33 95 88 00 http://www.simop.fr

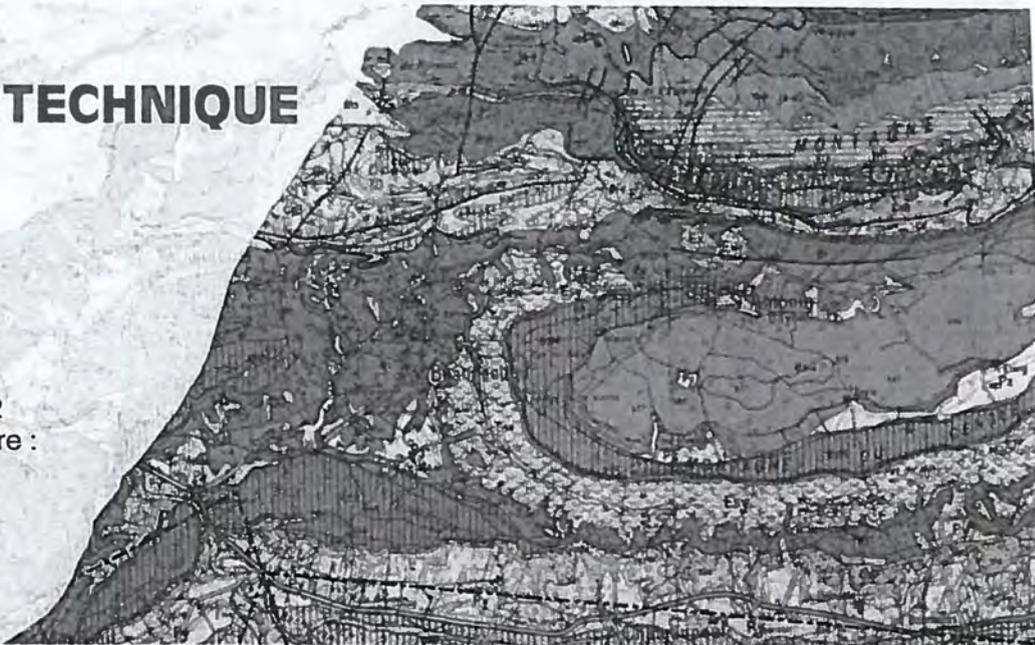
CERATO GEOTECHNIQUE

2, rue de Romas
47 000 AGEN

Tél: 05 53 95 70 66
Fax: 05 53 95 79 13

RCS AGEN 800 354 755
SIRET 800 354 755 00012
N° TVA Intracommunautaire :
FR : 94800354755

cerato.geo47@orange.fr
www.bet-cerato.fr



COPIE

ETUDE DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Construction de Gîtes HLL & d'une Unité de Restauration

DEMANDEUR :

AGENCE GRAND SUD VACANCES
BP 60 038
47 002 AGEN CEDEX

PROJET SITUE A :

Lieu-dit « Las Mourelles »
Route des Martinets
47 230 Barbaste

N° Dossier	Rédacteur	Relecture	Date
GEO.A.2016.11.435	A. DAMBRINE	E. BERGER	23/11/2016



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	2
1.1.	OBJET DE LA MISSION	2
2.	DESCRIPTION	3
2.1.	LE SITE	3
2.2.	LE PROJET	3
3.	INVESTIGATIONS SUR SITE.....	6
3.1.	RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE SUPERFICIELLE.....	6
3.2.	RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE PROFONDE	6
3.3.	PERMEABILITE DU SOL – TESTS D'INFILTRATION	7
4.	CONCLUSION.....	8
4.1.	SYNTHESE DES RESULTATS.....	8
4.2.	LES SOLUTIONS PROPOSEES	8
4.3.	IMPLANTATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT	9
4.4.	REMARQUES IMPORTANTES	10
5.	NOTA BENE	10
6.	ANNEXES.....	11

ANNEXES

- Vue aérienne
- Extrait cadastral
- Extrait carte IGN « Nérac »
- Extrait carte géologique BRGM « Nérac »
- Plan d'implantation des sondages
- Exemple d'implantation de dispositif ANC



1. INTRODUCTION

A la demande et pour le compte de l'AGENCE GRAND SUD VACANCES (par un devis accepté et signé en date du 7 novembre 2016), la SARL CERATO GEOTECHNIQUE a réalisé le 17 novembre 2016 une étude à la parcelle afin de justifier le choix et le dimensionnement de la solution d'assainissement adaptée au site, pour un projet de création de Gîtes HLL et d'une Unité de restauration, sis au lieu-dit « Las Mourelles », sur le territoire de la commune de BARBASTE (47230).

1.1. OBJET DE LA MISSION

Sur la base des documents qui ont été communiqués par le client à la SARL CERATO GEOTECHNIQUE :

Notre mission consiste à effectuer des investigations sur site avec :

- reconnaissance du sol,
- évaluation de l'aptitude du sol à recevoir les eaux usées,
- proposition de dispositif d'assainissement autonome adapté aux types de sols en présence, au site et au projet envisagé.

Cette étude n'a pas pour objet :

- l'attribution d'autorisations administratives qui sont du ressort des autorités compétentes,
- le contrôle technique et le suivi de la réalisation des travaux,
- la réception des ouvrages,
- le projet détaillé de réalisation,
- les techniques et les moyens de construction,
- les dispositions constructives.

Les documents réglementaires utilisés sont :

- la circulaire n°97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif ;
- l'arrêté du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012), fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5 ;
- la Norme AFNOR NF DTU 64.1 P1 (août 2013) pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome).

REMARQUES IMPORTANTES

Les investigations sur site ont été effectuées le 17 novembre 2016 sur la base des informations communiquées par le client à la SARL CERATO GEOTECHNIQUE à cette date.

Tout élément nouveau découvert lors de la réalisation des travaux devra être communiqué au bureau d'étude afin d'éventuellement adapter et modifier ses conclusions en conséquence.

De même, toute modification dans les hypothèses prises en compte pourra conduire à la non validité des prescriptions du présent document.

Toute modification fera l'objet d'un nouveau rapport indépendant du présent document.

Toute utilisation partielle ou frauduleuse du présent document ne saurait engager la responsabilité de la SARL CERATO GEOTECHNIQUE.

L'étude de la gestion des eaux pluviales ne fait pas partie de cette présente mission.

2. DESCRIPTION

2.1. LE SITE

Département : Lot-et-Garonne (47).

Commune : BARBASTE (47230).

Adresse : Lieu-dit « Las Mourelles » - Route des Martinets.

Références cadastrales : Section E parcelle n° 621.

Superficie : 57 009 m².

Etat du site : Bois (cf. photos ci-après).

Topographie : « Accidentée », « vallonnée », sans pour autant observer de pentes abruptes.

Géologie : D'après la carte géologique du BRGM de « Nérac » au 1/50000^e, nous pouvons observer dans le secteur le sable des landes.

Hydrogéologie : Terrain sec.

Hydrographie : Aucun puits n'a été repéré à proximité du site.

Météorologie lors des investigations sur site : Ensoleillé.

Remarque(s) particulière(s) : RAS

Cf. en annexe : extrait de carte IGN et carte géologique.

2.2. LE PROJET

Au sein d'un camp, Il est prévu de réaliser **40 gîtes HLL** (Habitation Légère de Loisir) pouvant accueillir jusqu'à **4 personnes** par gîte. Ils seront uniquement occupés quelques mois dans l'année lors de la saison printanière et estivale. Ils seront répartis sur l'ensemble de la surface prévue pour le projet (cf. plan). Selon le circulaire n°97-49 du 22 mai 1997, on appliquera un coefficient correcteur de 0,75 par personnes occupant le gîte. Chaque gîte est ainsi dimensionné pour **3 EH** (4 x 0.75).

Une **unité de restauration** est également prévue dans le projet. Selon les informations communiquées, elle accueillera 40 personnes. Comme pour les gîtes, elle fonctionnera uniquement aux saisons printanière et estivale. Concernant le coefficient correcteur à appliquer, il ne s'agit pas ici d'un restaurant à proprement parler. Nous estimons qu'il faut prendre en compte un débit de 75 litres par personne et par jour, ce qui se ramène à un coefficient correcteur égal à 0,50, soit **20 EH** (40 x 0.50).



Zone du projet (gîtes)





Zone du projet (unité de restauration)



3. INVESTIGATIONS SUR SITE

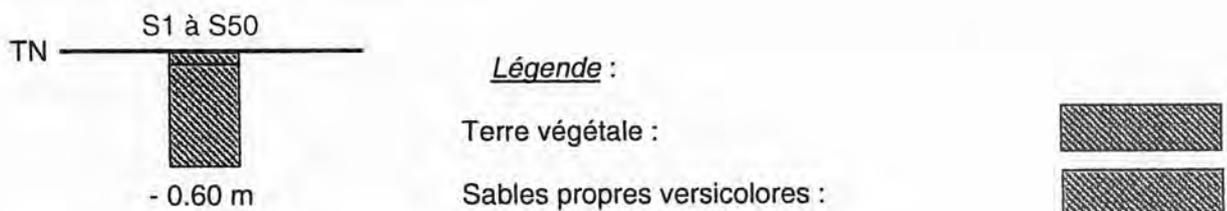
Le 17 novembre 2016, le SARL CERATO GEOTECHNIQUE a réalisé sur site pour cette étude :

- 50 sondages superficiels de reconnaissance lithologique à la tarière mécanique, nommés S1 à S50, et descendus jusqu'à 0.60 m de profondeur,
- 5 sondages profonds de reconnaissance lithologique à la foreuse, nommés S51 à S55 et descendus jusqu'à une profondeur comprise entre 2.50 et 3.50 m de profondeur,
- 10 essais de perméabilité de type Porchet, répartis sur l'ensemble du site.

Un plan d'implantation des sondages est disponible en annexe.

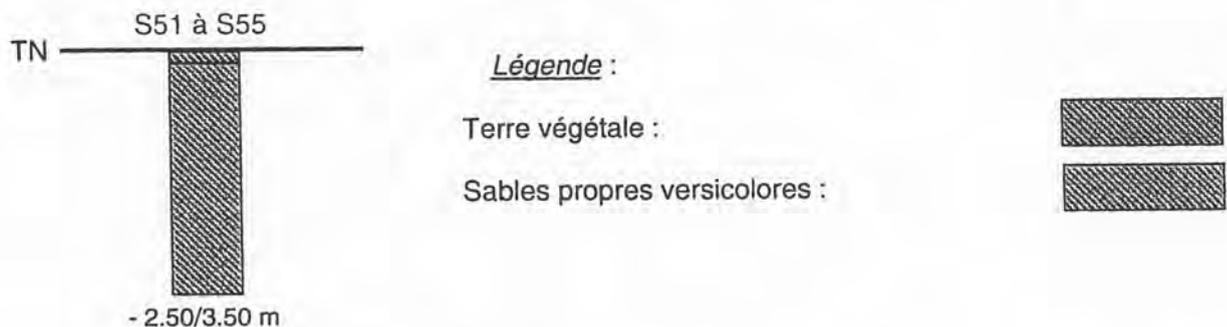
3.1. RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE SUPERFICIELLE

Les sondages superficiels ont mis en évidence un terrain homogène sur l'ensemble du site. La géologie locale est caractérisée par des sables propres versicolores (blanc, beige, ocre). On note la présence de nombreuses racines en surface.



3.2. RECONNAISSANCE LITHOLOGIQUE PROFONDE

Les sondages profonds ont reconnu jusqu'à 2.50/3.50 m de profondeur le même type de terrain, à savoir des sables propres versicolores. Ils sont plus compacts en profondeur.



Aucune nappe n'a été observée sur la profondeur reconnue au moment des investigations. Il ne faut toutefois pas écarter la possibilité de rencontrer des veines d'eau anarchiques et ponctuelles à des profondeurs variables.

3.3. PERMEABILITE DU SOL – TESTS D'INFILTRATION

Nous avons évalué la perméabilité du sol selon la méthode Porchet. Les essais ont été répartis sur l'ensemble du site. Ci-dessous les valeurs mesurées et les perméabilités déduites :

Sondages	Volume infiltré en 10 min	Perméabilité
S6-EP6	3.00 litre	203.72 mm/h
S9-EP9	2.40 litre	162.97 mm/h
S17-EP17	3.40 litre	230.88 mm/h
S20-EP20	3.30 litre	224.09 mm/h
S30-EP30	2.95 litre	200.32 mm/h
S31-EP31	3.70 litre	251.25 mm/h
S34-EP34	3.00 litre	203.72 mm/h
S41-EP41	3.15 litre	213.90 mm/h
S46-EP46	4.00 litre	271.62 mm/h
S48-EP48	3.00 litre	203.72 mm/h

Attention : Il s'agit de tests ponctuels, des facteurs et/ou aléas extérieurs pouvant modifier ces données (arrivées d'eau, variations brutales de terrain, conditions climatiques, hétérogénéité locale, imbibition périodique...).

Remarque générale : la capacité d'infiltration des sables est classée comme « sol perméable à très perméable » selon le DTU 64.1.

4. CONCLUSION

4.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS

Le projet consiste à créer 40 gîtes HLL (Habitation Légère de Loisir) pour 4 personnes, correspondant chacun à 3 EH. Une unité de restauration est également prévue et accueillera quant à elle 40 personnes, correspondant à 20 EH. Les périodes d'occupation et de service seront exclusivement en période printanière et estivale.

Les investigations ont mis en évidence un terrain homogène sableux sur l'ensemble de l'emprise du projet. La perméabilité mesurée est très élevée ($k > 200$ mm/h pour la majorité des essais), ce qui permet d'envisager une épuration et infiltration sur site.

4.2. LES SOLUTIONS PROPOSEES

GITES

Les solutions de traitement des eaux usées seront ici de type classique. A la convenance des chargés de l'opération, l'assainissement des gîtes pourra être soit individuel, soit regroupé en plusieurs lots ne dépassant pas 20 EH. Ce choix dépendra de l'espace disponible, des avantages en coût que proposera chaque solution en regroupant les gîtes ou non, et enfin de la facilité de mise en œuvre.

a) Pour un traitement propre à chaque gîte (3 EH), nous proposons ici les solutions suivantes :

<u>Solution 1a</u>	<u>Solution 2a</u>
Fosse toutes eaux (3000 l) + Lit d'épandage (30 m ²)	Fosse toutes eaux (3000 l) + Filtre à sable vertical non drainé (4 x 5 m soit 20 m ²)

La solution 2 pourra être envisagée avec des SEPTODIFFUSEURS, permettant de réduire considérablement la taille du filtre à sable. Un pack SEPTODIFFUSEUR correspond à 1 EH et occupe une surface de 1,15 x 1,45 m. Pour reprendre 3 EH on alignera 3 packs, ce qui induit une surface d'infiltration de 1,15 x 4,35 m, soit environ 5 m².

b) Pour un traitement regroupant plusieurs gîtes (3 < EH < 20), on appliquera les règles de dimensionnement comme préconisées dans le DTU 64.1 :

<u>Solution 1b</u>	<u>Solution 2b</u>
Fosse toutes eaux (3000 l + 1000 l par EH supplémentaire à partir de 5 EH) + Lit d'épandage (30 m ² + 6 m ² par EH supplémentaire à partir de 5 EH)	Fosse toutes eaux (3000 l + 1000 l par EH supplémentaire à partir de 5 EH) + Filtre à sable vertical non drainé (4 x 5 m soit 20 m ² + 5 m ² par EH supplémentaire à partir de 4 EH)

Exemple pour deux gîtes regroupés, soit 6 EH (2 x 3 EH) :

<u>Solution 1b (exemple 6 EH)</u> Fosse toutes eaux (4000 l) + Lit d'épandage (36 m ²)	<u>Solution 2b (exemple 6 EH)</u> Fosse toutes eaux (4000 l) + Filtre à sable vertical non drainé (6 x 5 m soit 30 m ²)
--	--

Remarque : Attention il est déconseillé d'éloigner la fosse toutes eaux de plus de 10 m de la sortie des eaux usées, à contrario on augmente le risque de colmatage par les graisses et les matières solides. Afin d'éviter cette contrainte, on peut également envisager une fosse toutes eaux à chaque gîte (traitement primaire), évitant ainsi l'éloignement, et regrouper par la suite le traitement secondaire (lit d'épandage ou filtre à sable) pour plusieurs gîtes.

On pourra également optimiser la surface d'infiltration avec des **SEPTODIFFUSEURS** dans le cas du filtre à sable. On alignera par exemple 2 rangées de 3 packs (soit 6 packs au total pour 6 EH), ce qui induit une surface d'infiltration de 2,30 x 4.35 m, soit environ 10 m².

La mise en œuvre devra respecter l'ensemble des règles préconisées par le DTU 64.1 ainsi que les notices d'utilisation des dispositifs choisis.

UNITE DE RESTAURATION

Au vu du nombre de personnes pouvant accueillir l'unité de restauration et de l'espace disponible limité, on s'orientera vers un **dispositif compact agréé** pouvant reprendre **20 EH**, comme par exemple une microstation. Il devra être adapté à une utilisation par intermittence. Un tel dispositif prendra en charge aussi bien le traitement primaire (décantation matière physique) que le traitement secondaire (épuration). Le traitement secondaire n'étant plus effectué par le sol en place, on pourra se contenter d'un linéaire de **drain** relativement faible, avec comme unique fonction la **dispersion des eaux entièrement traitées**.

<u>Solution</u> Dispositif compact agréé (20 EH) + Drains de dispersion (50 ml)

La réalisation des drains devra respecter les préconisations du DTU 64.1.

4.3. IMPLANTATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

L'emplacement des dispositifs est laissé à la convenance des pétitionnaires, mais devra respecter les préconisations imposées par le DTU et les notices d'utilisation. Les éléments dispersant les eaux dans le sol (filtre à sable, lit d'épandage, drains) doivent être à **plus de 3 mètres de la limite du terrain voisin et à plus de 5 mètres de tout ouvrage fondé, hors voies de circulation et de stationnement de véhicules, hors zones de stockages, et à plus de 35 m d'un puits déclaré** comme captage d'eau destiné à la consommation humaine. Les éléments étanches (fosse toutes eaux, microstation) seront quant à eux éloignés d'au moins de 2.00 m de tout ouvrage fondé.

4.4. REMARQUES IMPORTANTES

En cas de présence d'arbre ou d'arbuste à moins de 5 m du dispositif, nous conseillons de mettre en place un écran anti-racine descendu jusqu'à 3 m de profondeur.

SI l'écoulement gravitaire ne peut être assuré, un poste de relevage sera nécessaire.

Nous conseillons d'installer un bac dégraisseur en sortie des eaux ménagères ainsi qu'un « broyeur » des matières physiques en sortie des eaux vannes, particulièrement si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 m.

Les dispositifs de traitement doivent recevoir toutes les eaux usées mais en aucun cas les eaux pluviales.

Les dispositifs de traitement choisis devront être agréés et adaptés à la réelle occupation des logements.

Les solutions proposées sont à envisager sous réserve des autorisations éventuelles à demander aux autorités administratives et/ou privées compétentes.

La garantie de bon fonctionnement d'un assainissement autonome dépend de la qualité de sa réalisation mais aussi de son entretien. Tout dispositif n'ayant pas un entretien régulier ainsi qu'une maintenance suffisante, risque de porter préjudice. Les dispositifs devront être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaires.

5. NOTA BENE

Les sondages sont des points de reconnaissance ponctuels, donnant une vision globale de la nature du terrain. Cependant des variations brutales de changement de faciès, latéralement et/ou en profondeur peuvent exister sur le terrain, correspondant à des anomalies géologiques ou des interventions humaines. Des arrivées d'eau, non observées lors de l'étude, peuvent également être rencontrées lors des travaux. **Une attention particulière devra être prise à l'égard de ces anomalies et devront être portées à notre connaissance dans les meilleurs délais. Nous nous tenons à la disposition auprès des constructeurs afin d'en juger la gravité.**

Les conclusions apportées dans ce présent document ont été réfléchies pour les caractéristiques du projet défini lors de l'étude (cf. chap. 2. DESCRIPTION) et ne peuvent s'appliquer si le projet subit des modifications.

Toute modification fera l'objet d'un nouveau rapport indépendant du présent document.

Toute utilisation partielle ou frauduleuse du présent document ne saurait engager la responsabilité de la SARL CERATO GEOTECHNIQUE.

L'ingénieur Géologue
A. DAMBRINE

Le responsable
E. BERGER



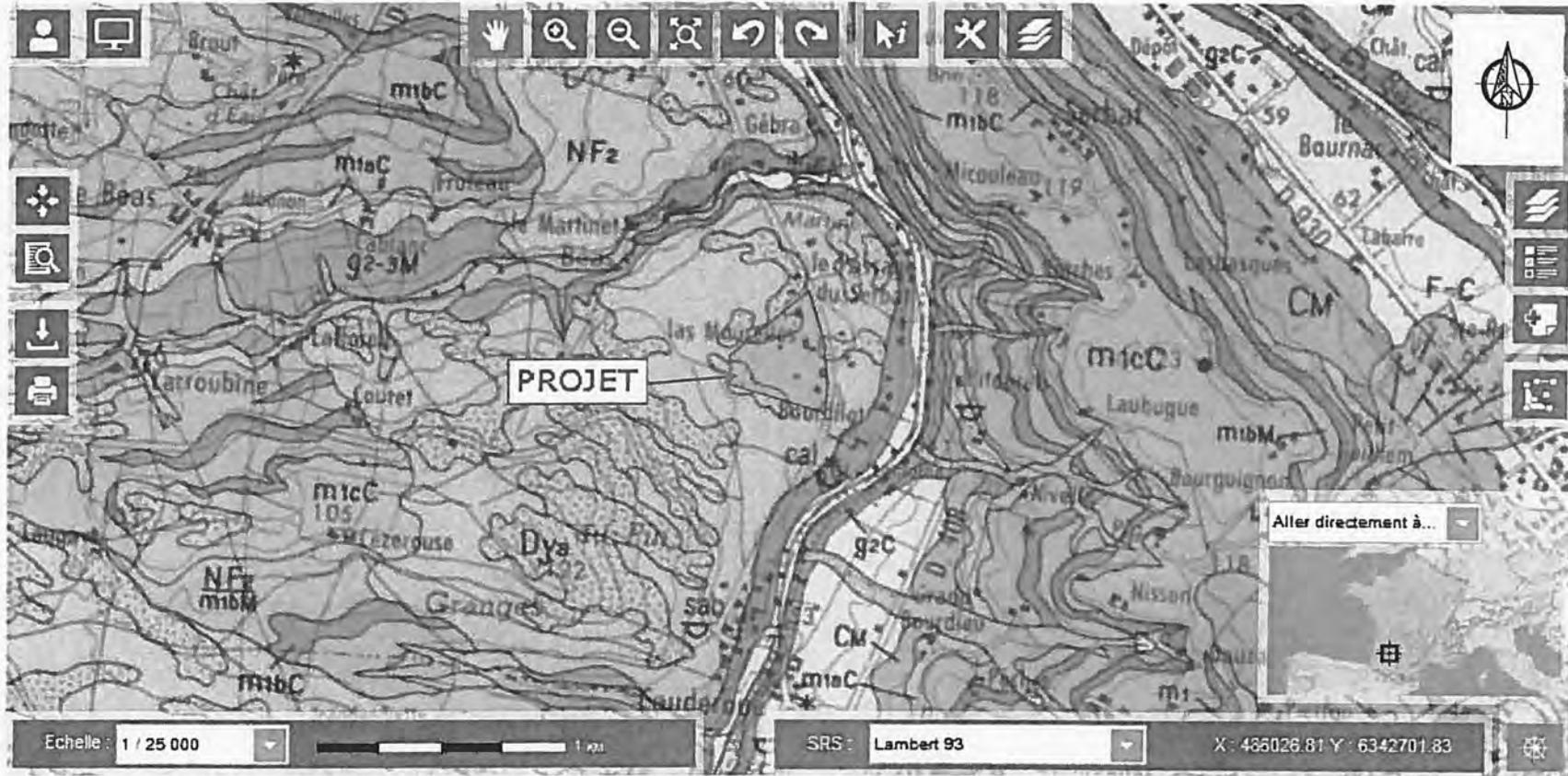
CERATO GEOTECHNIQUE
2, rue de Romas - 47000 AGEN
Sarl au capital de 1000 €
RCS 800 354 755 AGEN
SIREN 800 354 755 00012



6. ANNEXES

Vue aérienne





Extrait carte géologique BRGM « Nérac »

Dya. Dunes paraboliques de l'intérieur du pays (3 à 8 m). Ces édifices dunaires, le plus souvent remaniés, sont de forme grossièrement parabolique et s'ouvrent vers l'Ouest en direction du côté au vent. On les trouve aussi bien dans les zones topographiquement basses que sur les buttes molassiques (Coste-Rouge, la Paloumère, la Laguë, Lascarèges, Brusquet, la Roumègue, etc.). Ils semblent matérialiser de véritables couloirs de déflation sur lesquels va se calquer plus ou moins le réseau de drainage actuel. On peut corréler ces édifices dunaires aux premières dunes paraboliques de la façade atlantique, édifiées au cours de la période subboréale.

NF2. Pléistocène supérieur. Formation du *Sable des Landes l.s.* (2 à 11 m). La formation du *Sable des Landes* est une accumulation détritique, constituée de sables fins à moyens, blanchâtres à jaunâtres, présente sur 80 % du territoire de la feuille sous forme d'un placage quasi continu, dont seule la partie supérieure à 2 m d'épaisseur a été représentée. Les zones figurées en surcharge peuvent être recouvertes par plus de 2 m de sable, mais leur substrat a été reconnu à la faveur de petits avens ou par de petits grattages.

Plan d'implantation des sondages (Sans échelle)

- Sondages superficiels de reconnaissance géologique
- Sondages profonds de reconnaissance géologique
- Essais Porchet

